



Challenge « Joncart LOUISON » 2013

ART. 1 – Principe généraux

- A- Le Challenge « Joncart LOUISON » se dispute sur l'année civile. Il est réservé aux catégories jeunes : minimes -14 ans, cadets -17 ans et juniors -19 et -21 ans.
- B- Son objectif, est d'établir un classement national global des jeunes concernés, en tenant compte de la performance relative du joueur et du niveau des épreuves. Le challenge comprend deux classements : Filles et Garçons. La catégorie d'âge du joueur est mentionnée dans le classement en face de son nom pour permettre d'effectuer un classement par type de licence à chaque compétition.
- C- L'article 2 détaille les compétitions fédérales et privées du calendrier national pour l'attribution des points de ce challenge 2013. Tout participant à une épreuve, marquera obligatoirement des points, suivant les barèmes ci-dessous.
- D- Seules les compétitions dites jeunes se déroulant en France, sont prises en compte pour le calcul des points.
- E- Concernant les régionaux, seront pris en compte, le cumul des points des trois meilleures journées

ART.2 – Compétitions retenues

Barèmes

♦ Jeff de Bruges	*****
♦ Les étapes fédérales du Master Jeunes : Saint-Doulchard et Montpellier	*****
♦ Tournoi Jeunes Limoges	*****
♦ Tournoi Jeunes Tiqueux	*****
♦ Championnat de France Juniors A et B	*****
♦ Championnat France jeunes : Phase nationale	*****
♦ Championnat France jeunes : Phase inter-régionale	****
♦ Championnat France jeunes : Phases régionales	***
♦ Challenge Régional	**
♦ Autres tournois jeunes (non fédéral)	**

ART.3 – Barèmes d’attribution des points

<i>Place</i>	**	***	****	*****	*****
1	40	60	80	100	120
2	36	54	72	90	100
3	32	50	66	80	90
4	28	46	60	76	86
5	24	42	56	72	82
6	20	38	50	68	78
7	18	34	46	64	74
8	17	30	42	60	70
9	16	28	38	56	66
10	15	26	34	52	62
11	14	25	33	51	61
12	13	24	32	50	60
13	12	23	31	49	59
14	10	22	30	48	58
15	9	21	29	47	57
16	8	20	28	46	56
17	7	19	27	45	55
18	6	18	26	44	54
19	5	17	25	43	53
20	4	16	24	42	52
21	3	14	23	41	51
22	2	13	22	40	50
23	2	12	21	39	49
24	2	11	20	38	48
25	2	10	19	37	47
26	2	9	18	36	46
27	2	8	17	35	45
28	2	7	16	34	44
29	2	6	15	33	43
30	2	5	14	32	42
31	2	4	13	31	41
32	2	3	12	30	40
33	2	3	11	29	39

34	2	3	10	28	38
35	2	3	9	27	37
36	2	3	8	26	36
37	2	3	7	25	35
38	2	3	6	24	34
39	2	3	5	23	33
40	2	3	4	22	32
41	2	3	4	21	31
42	2	3	4	20	30
43	2	3	4	19	29
44	2	3	4	18	28
45	2	3	4	17	27
46	2	3	4	16	26
47	2	3	4	15	25
48	2	3	4	14	24
49	2	3	4	13	23
50	2	3	4	12	22
51	2	3	4	11	21
52	2	3	4	10	20
53	2	3	4	9	19
54	2	3	4	8	18
55	2	3	4	7	17
56	2	3	4	6	16
57	2	3	4	5	15
58	2	3	4	5	14
59	2	3	4	5	13
60	2	3	4	5	12
61	2	3	4	5	11
62	2	3	4	5	10
63	2	3	4	5	9
64	2	3	4	5	8
65	2	3	4	5	7
66 et +	2	3	4	5	6

ART. 4 – Règles d’attribution des points

A- Pour les compétitions individuelles, le classement officiel de la compétition servira de référence pour l’attribution des points. (voir règle pour les égalités en 5-B).

- B- Les joueurs non licenciés FFBSQ, ne sont pas inclus dans le classement, mais les points de leur place dans une étape ne sont pas redistribués. Donc un licencié FFBSQ qui termine troisième au Jeff de Bruges derrière un étranger, marquera bien les 90 points du troisième.

ART. 5 – Traitement des égalités.

- A- Pour les joueurs classés ex-aequo dans les phases d'élimination directe en individuel, c'est la règle de la meilleure moyenne scratch qui est utilisée. Par exemple les quatre quarts de finalistes d'une étape du master jeunes sont, pour le classement du challenge, départagés par leur moyenne scratch globale (bonus inclus).
- B- Pour les joueurs à égalité de moyenne, le nombre de parties jouées prime. Deux joueurs qui terminent troisième à égalité de moyenne dans un ***, l'un sur cinq parties, l'autre sur sept parties, celui qui a fait sept parties sera classé troisième (soit 50 points), et celui qui en a fait cinq, sera classé quatrième (soit 46 points).
- C- Pour les égalités parfaites (moyenne et nombre de parties), les joueurs prennent les points de la place obtenue (les deux joueurs troisième, marquent les 50 points et le cinquième marque 42 points).

ART. 6 – Classement général.

- A- Dès la deuxième étape, le classement est complété par un classement général par catégorie pour les filles et les garçons.
- B- En cas d'égalité pour ce classement, les joueurs sont départagés par leur meilleur résultat en points, puis par le deuxième meilleur si nécessaire et ainsi de suite, jusqu'à disparition de l'égalité.
- C- Toute réclamation concernant un classement par étape, doit parvenir au responsable de la commission jeune dans les quinze jours suivant la parution des classements de la compétition.
- D- A la fin de la période, une remise officielle de récompenses est organisée pour encourager les lauréats du challenge.